

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2011

POSTE - TBM

PENSER ALTERNATIF AGIR COLLECTIF

67^e année - n°4 - avril 2011 (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA NOUVELLE CAMPAGNE DE LA CGSP WALLONNE

DOSSIER P.4



ÉDITO
L'absurdité poussée
à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
P. 3



POSTE
« bpost » • Concertation
syndicale : ne cédon
pas à l'euphorie
P. 9



TBM
Dernières nouvelles
du secteur
P. 10

Taxe Robin des Bois : le Parlement européen prend position contre la spéculation financière

Le Parlement européen vient d'émettre deux signaux forts à destination des gouvernements, de la Commission européenne et des marchés financiers.

Il a voté, le 8 mars, à une forte majorité (529 voix pour, 127 voix contre et 19 abstentions), le rapport de l'eurodéputée socialiste grecque Anni Podimata « sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen », qui recommande la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Il a également adopté (à une majorité plus faible mais nette) un amendement au rapport Podimata indiquant que l'Union européenne devrait mettre en place la taxe même de façon unilatérale sans l'accord d'autres pays comme les USA ou le Japon, qui y sont hostiles.

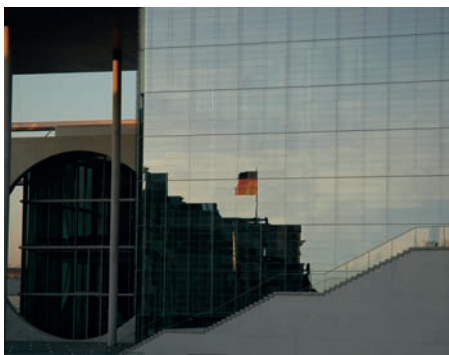
Sans attendre une hypothétique taxe au niveau mondial, une taxe au sein de l'Union européenne pourrait à elle seule déjà récolter des dizaines de milliards d'euros en faveur de la lutte contre le changement climatique et du développement. L'application d'un taux faible de taxation des transactions financières (TTF) devrait permettre de lever quelque 200 milliards d'euros annuels dans l'Union européenne. Cette taxe, similaire à celle élaborée par l'économiste James Tobin, représente surtout une avancée considérable visant à décourager les opérations spéculatives en les rendant plus coûteuses.



Délégation de militants à Berlin

La FGTB de Verriers a envoyé à Berlin, les 20 et 21 mars derniers, une délégation de militants (+/- 150 personnes).

L'objectif était de « signifier à Merkel (la Chancelière allemande) qu'on n'avait rien à faire de ses états d'âme et encore moins de ses diktats concernant le système d'indexation qui nous est propre », en venant manifester devant la Chancellerie fédérale. Cette action était une préparation aux actions menées également à Bruxelles le 24 mars dans le cadre du sommet européen.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Visites à Neufchâteau et à Redu

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise le **4 mai** un voyage en car à la Ferme des Sanglochons de Neufchâteau (Verlaine). Départ 9h derrière la gare de Charleroi Sud (coin de la rue de la Villette et de la rue Libioule).

Matin : visite du Musée du Jambon de Sanglochon. **Midi** : repas à la ferme, apéritif, assiette des Sanglochons, plates de Florenville gratinées au fromage d'Orval, Pils ou verre de vin. **Après-midi** : passage à Redu et visite d'un atelier de reliure.

Inscriptions : 071 797 111 pour le 19 avril au plus tard. Rens. 0495 340 928 Vanden Broeck Alphonse. Coût : 38 €/affiliés et 40 €/sympathisants, à verser sur le compte n°877-2028501-50 avec mention « Sanglochon ».

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'Amicale des pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, son 2^e tournoi de manille le **29 avril**. Celui-ci se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14 h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Huy

Procédures de recrutement à la SNCB

La Régionale organisera une séance d'information ouverte à tous sur les procédures de recrutement à la SNCB le **27 avril** à 10h. Auditorium CGSP de Huy, rue du Neufmoustier 8.

Renseignements et inscriptions : 085 824 555.

Namur

Fête du 1^{er} Mai

11h : meeting avec Jean-Claude Hubert, président de la FGTB, Joseph Thonon, secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur, Anne Demelenne, présidente de l'IW/FGTB et secrétaire fédérale FGTB, Yves Depas, secrétaire général du secteur « TBM » de la CGSP et Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

12h : barbecue géant (12 €/adulte - 6 €/enfant). Réservation obligatoire avant le 22 avril par versement sur compte n°636-3827404-08, communication : « SACNam 1^{er} mai 2011 » par téléphone : 071 72 91 12 / 43, par mail maryse.dussart@cgsp.be - veronique.lenaerts@cgsp.be.

L'absurdité poussée à l'extrême « la bonne gouvernance »

Quand l'autorité parle de « gestion en bon père de famille », de « bonne gestion publique », de « bonne gouvernance »,... ces propos réjouissent le citoyen qui pense : « Enfin ! Tout va s'arranger ! Plus de chômeurs, des retraites convenables assurées, une protection sociale renforcée, un niveau de vie correct pour tous les travailleurs ».

Le sommet européen réussit là un bel exercice de communication quand il invoque la bonne gouvernance pour sortir de la crise.

Info ? Intox ? Mais de quelle crise parle-t-on d'abord ?

Il est bon de rappeler que la crise relève à l'origine du secteur privé, qu'elle est financière et bancaire avant tout. Rappeler encore que les États membres de l'UE ont versé des milliards d'euros d'argent public pour sauver le système bancaire européen en totale perte après les subprimes. Choquée par l'ampleur d'une crise qu'elle n'a pas vu arriver, la Commission européenne s'est engagée publiquement il y a deux ans à mettre de l'ordre pour que pareille catastrophe ne se reproduise plus.

Aujourd'hui, force est de constater que :

- les marchés restent insuffisamment surveillés puisque les autorités ne se sont pas donné les moyens de le faire ;
- les bonus bancaires ne sont toujours pas limités (3,6 milliards d'euros pour les banques belges en 2010) ;
- les agences de notation ne sont soumises à aucune régulation et continuent leur travail de sape propice à la spéculation ;
- les instruments financiers opaques et autres produits toxiques continuent de plus belle à pourrir les marchés ;
- on continue à renforcer la base financière des banques avec de l'argent public.

C'est maintenant que les autorités européennes constatent – Oh ! Surprise ! – qu'il est impossible de respecter le pacte de stabilité et de croissance européen car les dettes publiques ont méchamment augmenté : les milliards d'euros donnés aux banques ont laissé des gouffres béants dans les budgets des États membres. L'Europe décide donc en 2010 de mettre les États membres sous pression pour équilibrer les finances publiques. Par un coup de baguette budgétaire et politique, la crise du secteur privé devient la crise du secteur public.

Bonne gouvernance, avez-vous dit ?

L'Europe demande donc à chaque État membre de prendre des mesures drastiques dans sa « gouvernance économique » en des termes politiques on ne peut plus clairs :

- elle renforce le pacte de stabilité en introduisant des sanctions pour les pays qui ne peuvent pas réduire leur dette publique ;
- elle oblige chaque État à présenter annuellement son budget national à la Commission européenne ;
- elle mesure la compétitivité de chaque État par des indicateurs axés sur les coûts salariaux par unité produite.

Il s'agit ici du « Pacte de compétitivité » de Merkel-Sarkozy repris par Van Rompuy-Barroso, sous l'appellation « Pacte de l'Euro ». Que contient-il, succinctement ?

- Les coûts salariaux dans le privé doivent suivre la productivité exclusivement et dans le public, ils doivent être « contenus ».
- La productivité doit être augmentée via des libéralisations plus poussées.
- Pour stimuler l'emploi, il faut davantage de flexicurité et l'impôt sur le travail doit diminuer et être remplacé par la hausse de la taxation de la consommation.
- L'assainissement des finances publiques est indispensable, au besoin par l'alignement des systèmes de retraites et le démantèlement des prépensions.

En résumé, la potion magique européenne de « bonne gouvernance » se base sur une perte réelle du pouvoir d'achat des travailleurs dans le privé puisque les salaires ne sont plus liés qu'à la productivité et plus à l'inflation. Cette proposition va plus loin que la suppression des mécanismes d'indexation !

Dans le secteur public, les salaires sont cités comme « cible » par l'Europe avec des réductions de masse salariale en perspective (blocage des salaires et diminution du volume de l'emploi). Les attaques contre les retraites et préretraites et des libéralisations-privatisations accrues constituent d'autres ingrédients de base de cette potion magique. Ce sont des remèdes économiques – qui ont déjà prouvé leur inefficacité par le passé – que l'on prescrit à des États malades socialement.

Une fois encore, les salaires, les dépenses sociales et les services publics devraient constituer des variables d'ajustement pour « sauver » la compétitivité des entreprises et protéger des futures crises de tous poils, qu'elles soient financières, bancaires, pétrolières,...

Un seul remède

Bonne gouvernance ? Oui, les actionnaires toucheront toujours des dividendes de plus en plus grands. Mais pour le reste... Pas de créations d'emploi garanties, pas d'amélioration du bien-être, pas d'avancées en justice sociale pour les travailleurs et les allocataires sociaux, au contraire, tout est revu à la baisse ! L'absurdité poussée à l'extrême. Et donc un seul remède : la combattre avec la FGTB et la CES.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

(11/03/2011)

La CGSP wallonne en campagne

« Penser alternatif, agir collectif »

Face à une certaine pensée unique néolibérale, la CGSP wallonne entend défendre une autre idée de la société égalitaire et solidaire. La campagne est lancée.

En 1995, Ignacio Ramonet, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* définissait la « pensée unique » de la façon suivante : « Dans les démocraties actuelles, de plus en plus de citoyens libres se sentent englués, poissés par une sorte de visqueuse doctrine qui, insensiblement, enveloppe tout raisonnement rebelle, l'inhibe, le trouble, le paralyse et finit par l'étouffer. Cette doctrine, c'est la pensée unique, la seule autorisée par une invisible et omniprésente police de l'opinion. » En tant qu'organisation syndicale, la CGSP wallonne est quotidiennement confrontée à cet état d'esprit.

Regagner la bataille des symboles et des valeurs

Cette perte progressive de nos repères nuit à notre capacité d'action et de mobilisation. Il faut donc regagner la bataille des mots, des symboles et des valeurs. Un véritable travail de reconquête. À l'ère du « chacun pour soi », de la fatalité et des dogmatismes (économiques, politiques ou religieux...), il nous appartient d'opposer la Solidarité, l'action et le libre-arbitre. Car, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le système capitaliste, des alternatives existent.

Il est important, en effet, de toujours rappeler que la richesse est le résultat de l'activité productive des salariés. Une partie de cette richesse est « mise en commun » (socialisée) à travers l'im-

pôt et les cotisations sociales. Cette socialisation des richesses permet de répondre, par l'organisation de services publics et de la sécurité sociale, à de nombreux droits sociaux fondamentaux qui ne seraient pas, ou pas correctement, rencontrés par le seul libre jeu du marché. Par exemple, l'enseignement, la culture, la protection sociale, les communications, les transports publics, la santé, l'eau, le logement... En outre, cette richesse qui sert à organiser et à développer les services publics et la protection sociale ne peut être accaparée par le système capitaliste.

Dans la période de financement collectif/public maximum, la Sécurité sociale absorbait près d'un tiers du PIB européen. Si on ajoute à cela le financement de l'ensemble des ser-



vices publics et de la fonction publique, la part de richesse produite par l'économie publique, les circuits de crédit et d'épargne publics, les mécanismes d'augmentation des salaires... le capitalisme, fin des années septante, contrôlait une part moins importante de la richesse collectivement produite qu'aujourd'hui.

Une posture plus revendicative

Face à la crise, « *il faut adopter une posture résolument revendicative, nous ne pouvons plus nous satisfaire de défendre nos droits conquis. Il en va bien évidemment ainsi en ce qui concerne les services publics.* » C'est là tout le fondement de la campagne. Cette démarche offensive passe par une refondation de la notion de service public dont la légitimité repose sur la satisfaction des besoins sociaux et dont le financement est assuré par une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus.

La faillite du système capitaliste et de son dogme du marché autorégulé nous donne une occasion unique de réaffirmer le rôle primordial des pouvoirs publics dans l'organisation de la vie en société.

L'ensemble des outils de redistribution des richesses sont la preuve irréfutable qu'une économie moderne peut être anticapitaliste !

Le développement, par l'État social démocratique, des institutions de socialisation permet de détourner une part importante de la richesse produite des circuits bancaires privés où se réalise l'essentiel du travail capitaliste. Il contribue à « euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes.

La remise en cause du système capitaliste doit passer, immanquablement, par un renforcement de nos mécanismes collectifs de solidarité que sont les services publics et la protection sociale.

La CGSP wallonne défend une société égalitaire et solidaire et veut renforcer les mécanismes de solidarité : davantage de services publics, financés par une fiscalité juste, fortement progressive et touchant l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital ; plus de sécurité sociale et une revalorisation du salaire brut ; le plein emploi par la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatrice. Voilà l'objectif de la campagne de sensibilisation de la CGSP wallonne.

Cette Europe n'est pas la nôtre

Il est important également de dénoncer une dérive néolibérale. L'idée européenne de solidarité – qui existait lors de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – a peu à peu été galvaudée au profit d'une idéologie politique. Le Traité de Rome fait d'abord le choix d'intégration "négative" dont l'objectif est l'élimination de l'ensemble des barrières qui entravent

la constitution d'un grand marché, en lieu et place de l'intégration, dite "positive" ou "politique". Cette tendance du départ s'aggrave d'année en année, avec l'Acte unique qui instaure le marché unique et, surtout,

le Traité de Maastricht, en 1993 qui crée la monnaie unique. L'Union économique et monétaire va ainsi diminuer considérablement les marges de manœuvre des États membres dans l'élaboration de leur politique économique.

La création d'une banque centrale indépendante centrée sur le seul objectif de lutte contre l'inflation et l'élaboration d'un "Pacte de stabilité" qui corsette la politique budgétaire des États membres complètent le dispositif. « *L'usage d'une monnaie unique dans un marché intérieur où règne une concurrence entre différents*

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

systèmes socioéconomiques renforce la concurrence par le bas en matière sociale et fiscale », comme le constatent les chercheurs Sophie Heine et Denis Stokkink.

Tout cela fournit un cadre cohérent qui permet la remise en cause des services publics, de la protection sociale, de l'intervention du secteur public dans l'économie ou encore de droit du travail qui sont considérés comme autant d'entraves à la liberté du marché qui n'a de cesse de s'approprier ces institutions sociales pour les marchandises et en retirer des profits maximaux.

Contrairement à ce qui est souvent proclamé – la neutralité des instruments européens sur le fonctionnement des services publics – il y a bel et bien une orientation voulue. L'essentiel des ressources d'une nation devrait, en effet, être réaffecté au secteur privé, proclamé comme le seul secteur efficace pour organiser une économie. Et le dernier projet concocté par la Commission Barroso, « *Europe2020* », n'est rien de plus que la transcription de ce travail visant à nier le rôle des autorités publiques.

Un blog, des affiches, des supports de réflexion

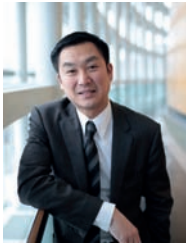
La campagne va se dérouler tout au long des mois à venir et être déclinée à travers plusieurs thématiques destinées à combattre certaines idées reçues : trop chère la fonction publique, mon œil ! Le salaire brut : une solution d'avenir. La pension légale : à développer en priorité... Cette campagne sera soutenue par une série d'affiches, un blog alimenté en permanence, des formations dispensées aux militants... ■

Blog : <http://penser-alternatif.be>

« Il faut
regagner
la bataille
des mots »

Pacte de l'Euro : **attention, danger !**

Liêm Hoang-Ngoc, député européen (PS français), économiste de la nouvelle génération, détaille l'effet des mesures budgétaires prévues par le « paquet gouvernance », déclinaison de la proposition franco-allemande de Pacte de compétitivité. Un train de réformes qui tuent dans l'œuf toute marge de manœuvre d'une politique de gauche.



La Commission européenne a rédigé un paquet de six directives qui doivent être adoptées lors de la session de juin (du Parlement européen), un « paquet gouvernance » qui est en réalité le frère jumeau du Pacte Merkel-Sarkozy. Pour les citoyens européens, la situation est résumée par le dicton : « *Peu m'importe de savoir qui tient le fusil, je ne vois qu'une chose : je ne suis pas du bon côté* ».

Au nom de la résorption des déséquilibres économiques intra-européens, le pacte impose de réduire les coûts salariaux des pays dont la balance commerciale est déficitaire. Il privilégie ainsi la solution néolibérale de gestion des « chocs asymétriques » par la flexibilité des marchés.

L'Europe peut-elle se passer de politique budgétaire ?

La voie sociale-démocrate, consistant à utiliser les fonds structurels pour faire converger vers le haut les pays déficitaires, est quant-à-elle condamnée par les récents choix du Conseil européen de ne pas accroître les ressources du budget communautaire.

Ce budget pourrait à l'évidence être abondé par la forte épargne européenne, que mobiliseraient des « Eurobonds ». Malheureusement, leur émission, qui nécessite une modification des traités, fait toujours débat alors qu'elle permettrait de faire face aux attaques spéculatives contre les dettes souveraines et de

financer les objectifs de la stratégie UE 2020. Ces derniers resteront, à défaut, lettre morte, comme le fut feu la Stratégie de Lisbonne.

La solution des Eurobonds

Dans un contexte où la politique monétaire s'avère incapable à elle seule de soutenir la reprise, l'Europe ne peut se passer de politiques budgétaires. À cet égard, la fin janvier 2011 fut marquée par le succès de l'émission de ce que les institutions européennes évitent pour l'heure d'appeler premiers *Eurobonds*. Or, les marchés se sont rués sur ces titres, émis à un taux relativement faible, par le Fonds européen de stabilité financière pour financer les dettes souveraines des pays faisant l'objet d'attaques spéculatives.

Ces titres pourraient également financer à hauteur honorable le budget communautaire pour alimenter les fonds structurels, nécessaires pour faire converger les nouveaux entrants vers les niveaux de développement des pays de l'ouest de l'Europe. Ceci rendrait possible l'harmonisation sociale et fiscale qui demeure un vœu pieux.

Le rachat des dettes souveraines par la BCE

Si, de surcroît, la Banque centrale européenne (BCE) déclarait au grand jour qu'elle rachetait massivement les dettes souveraines en cas de primes de risques injustifiées exigées par les marchés (comme elle a commencé à le faire en catimini sur le marché secondaire pour contourner les interdictions du Traité de Lisbonne), les États membres de l'Union européenne disposeraient de deux armes atomiques, dissuadant les marchés de spéculer cyniquement successivement sur l'une, puis sur l'autre des dettes souveraines.

Et si, par bonheur, les socialistes par-

venaient à promouvoir des normes contra-cycliques de politique budgétaire dans le cadre du « paquet gouvernance économique », les voies d'une véritable sortie de crise, s'appuyant sur des budgets ambitieux et la promotion du modèle social européen, seraient tracées.

Deux scénarios possibles

Ce scénario progressiste exige, à tout le moins, des avancées décisives vers le fédéralisme budgétaire et la nomination d'un Président de la BCE pragmatique.

À défaut, c'est un scénario d'enlèvement qui se dessinerait. Les embryons d'Eurobonds finiront par naître tant bien que mal, mais l'économie européenne qu'ils sont censés financer souffrira de rachitisme aigu, compte tenu de la poudre de lait, faite d'austérité budgétaire et salariale, dont elle sera nourrie. L'Europe replongerait vers la récession et les déficits persisteront, conduisant à de nouvelles mesures d'austérité, dogmatiquement imposées par les autorités européennes.

Ce scénario est peu perturbant pour les marchés, rassurés de voir se développer des « mécanismes de solidarité » assurant les créanciers des États d'être payés. Il perdurera tant que l'ajustement par les salaires et le chômage est socialement accepté... ■

Extrait d'une tribune parue dans Mediapart (www.mediapart.fr)

Site internet : www.liemhoangngoc.eu



L'austérité pèse sur le secteur public en Europe

Les travailleurs du secteur public, en Europe, ont été les premiers et les plus durement touchés par l'austérité. Ils sont une « cible facile » pour les ministres des Finances qui cherchent à réduire les importants déficits publics, rapidement et simplement, en diminuant les salaires dans le secteur public pratiquement du jour au lendemain.

Un grand nombre d'emplois publics ont au même moment été supprimés par le non renouvellement de contrats temporaires. D'autres pertes d'emplois seront à déplorer à moyen terme lorsque des travailleurs quittant le service public ne seront pas remplacés. Une raison supplémentaire de viser le secteur public est l'« effet domino » que les réductions salariales dans ce secteur ont sur le reste de l'économie : si de telles réductions sont appliquées dans le secteur public, il devient alors logique de les appliquer également dans le secteur privé.

Effet domino sur les salaires

Si le salaire moyen diminue, le niveau du salaire minimum est à son tour mis sous pression. Et, si toute la structure salariale est affectée, les allocations de chômage doivent également être réduites afin de rétablir des incitants financiers pour que les chômeurs retrouvent du travail.

C'est ainsi que les réductions de salaires dans le secteur public constituent la première étape d'une très forte spirale sociale négative. Les mesures d'austérité prises dans de nombreux pays membres de l'UE illustrent la brutalité dévastatrice à laquelle les travailleurs du secteur public doivent faire face dans tous ces pays.

Tour d'Europe de l'austérité

Les salaires nominaux ont été bloqués en Bulgarie, Pologne, Roumanie, France, Espagne, Slovaquie, Italie et Portugal. Dans plusieurs de ces pays, ces blocages ne sont pas limités à un an mais seront maintenus pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Compte tenu de l'inflation, le blocage des salaires nominaux revient à une véritable diminution des salaires.

Suivant les pays, le blocage des salaires nominaux est suivi ou précédé

d'une réduction de ces salaires. L'Allemagne va réduire les salaires du secteur public de 2,5 % en 2011 alors que l'Espagne les a déjà réduits de 5 % en 2010. Le Portugal a pendant ce temps instauré une réduction salariale de 10 % quoique celle-ci ne soit d'application que pour les salaires supérieurs à 1 500 euros. L'Estonie et la Lituanie ont réduit les salaires d'environ 8 %.

Vient ensuite l'Irlande où les salaires dans le secteur public ont été réduits en différentes étapes d'à peu près 13 %. Ces réductions sont même plus importantes encore en Grèce (-20 %) et en Roumanie (-25 %). La palme revient à la Lettonie qui bat tous les records avec des diminutions de salaires allant jusqu'à 50 % !

Au même moment, l'emploi dans le secteur public est sacrifié : la Pologne et la Bulgarie vont le réduire de 10 %. La Roumanie a annoncé 250 000 pertes d'emplois dans le secteur public tandis que le Royaume-Uni a récemment fait état d'une réduction de 490 000 emplois, soit 10 % de la main-d'œuvre totale du secteur public.

Des conséquences très graves

Pour l'économie européenne, les conséquences de l'austérité dans le secteur public seront très graves.

Au vu des chiffres, on peut s'attendre à ce qu'un million de travailleurs du secteur public perdent leur emploi dans les toutes prochaines années. Ces pertes d'emplois directs se traduiront dans l'économie par une moindre demande et de moindres dépenses qui, à leur tour, entraîneront des pertes d'emplois indirects. Dès lors, après la perte de 5 millions d'emplois

durant la récession, de 1,5 à 2 millions d'emplois supplémentaires seront perdus ! Il faut noter qu'il s'agit là d'une estimation prudente car les effets de la demande négative induite par les réductions de salaires dans le secteur public n'ont pas été pris en compte.

« L'austérité ne marchera pas. Mais elle nous mènera à la ruine ! »

En outre, du fait de l'importante dette du secteur privé dans les pays où les réductions sont les plus sévères (Royaume-Uni, Espagne, Portugal), la dynamique de création d'emplois dans le secteur privé ne suffira pas à compenser ces coups supplémentaires portés à l'emploi. L'austérité dans le secteur public signifie donc qu'un taux de chômage élevé s'installe pour de nombreuses années.

En plus des effets immédiats sur la demande et l'activité économique, il y aura également des effets structurels. Les emplois et les salaires du secteur public ne doivent pas être seulement considérés comme des coûts. Ils doivent au contraire être vus comme un investissement pour l'avenir de l'économie et de la société. Si des écoles et des hôpitaux ferment, si les investissements dans l'enseignement diminuent, si les services de programmation des infrastructures publiques sont réduits, si on assiste à un exode de personnel qualifié (enseignants, médecins, infirmières, ingénieurs,...) vers d'autres pays et régions du monde, l'économie souffrira alors aussi à long terme. ■

Article extrait du Moniteur de l'Austérité de la Confédération européenne des syndicats : <http://www.etuc.org/r/1599>

Pour une loi de financement **solidaire et équitable**

Dans la suite logique de la fédéralisation de l'État mise en œuvre au fil des réformes institutionnelles successives, le financement des entités fédérées - communautés et régions - relève d'un mécanisme technique, complexe et évolutif. À l'heure de nouvelles réformes institutionnelles d'envergure, il est capital, singulièrement pour Bruxelles, de refonder cette loi de financement sur des principes solidaires et équitables.

Depuis 1989, la loi spéciale de financement organise les transferts de moyens entre l'État fédéral, les communautés et les régions. De réforme en réformes, ces deux dernières entités ayant progressivement reçu plus de compétences, ont vu augmenter les transferts dans leur direction. Le mécanisme de répartition s'est modifié et s'est agrémenté de nombreuses mesures d'arbitrage destinées à corriger tant bien que mal les distorsions dans la répartition des moyens. Après de multiples adaptations, la loi spéciale de financement comporte quelques anomalies que chacun s'entend à vouloir réformer. Tout le problème est de savoir comment, tant les approches et perceptions sont différentes selon qu'on se trouve au nord, au sud ou à Bruxelles.

Faut-il le rappeler, dans notre pays, l'impôt des personnes physiques (IPP) est perçu par l'État fédéral en fonction du lieu de résidence. Les régions, qui disposent de l'autonomie fiscale (elles prélèvent des taxes et décident de leur destination budgétaire) sont financées par des dotations fédérales provenant de l'IPP, mais également par les recettes de leurs propres taxes.

Les communautés, compétentes pour la culture, l'enseignement, la santé, le sport, etc., ne disposent d'aucune autonomie fiscale et dépendent donc du niveau fédéral pour leur financement. Leurs ressources proviennent pour 70 % de la TVA (taxe non personnalisée) et pour 25 % du rendement de l'IPP.

D'autres principes interviennent dans les calculs de répartition, un principe de solidarité qui veut que les plus riches contribuent au financement des plus pauvres, mais également un principe de « juste retour » qui joue en fonction du rendement de

l'IPP dans chaque entité ; on pourrait le résumer par la formule « I want my money back ».

Dans un système aussi complexe, les différentes entités fédérées ne trouvent pas toujours leur compte, loin s'en faut.

La revendication de plus d'autonomie régionale est susceptible de présenter des effets pervers. Par exemple, dans cette logique, les régions les plus riches pourraient être tentées de développer une concurrence fiscale créant une discrimination sociale sur base du lieu de résidence. Il se pourrait en effet que dans une même entreprise employant des travailleurs habitant dans des régions différentes, ces derniers reçoivent un même salaire brut, mais que leurs rémunérations nettes respectives soient différentes suite à l'application de barèmes différenciés du précompte professionnel !

En Région bruxelloise, la discrimination serait plus criante encore car on pourrait voir s'installer des différences de traitement entre francophones et néerlandophones sur le plan des avantages sociaux.

Le paradoxe bruxellois

L'inéquité des clés de répartition est particulièrement flagrante dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, elle a contribué à 19 % du PIB¹ alors qu'elle n'a reçu que 8,5 % de financement provenant de l'IPP. Cette part élevée dans la production de richesse témoigne de son intense dynamisme économique tandis que son faible rendement pour l'IPP illustre la faiblesse du revenu moyen des habitants.

C'est ainsi qu'en vingt ans, la Région de Bruxelles-Capitale est passée de 13 % au-dessus de la moyenne nationale à 14 % en-dessous de celle-ci !



Au moment de travailler sur une nouvelle réforme institutionnelle, il faudra que le gouvernement tienne compte de ces aspects et se montre créatif pour imaginer d'autres clés de répartition permettant de donner à Bruxelles les moyens financiers structurels dont elle a absolument besoin. On devrait donc intégrer davantage de critères objectifs dans les mécanismes d'attribution de moyens financiers aux communautés et régions, comme par exemple le nombre d'élèves inscrits dans les réseaux d'enseignement ou encore la population dans chaque communauté.

Des solutions équitables et solidaires existent. L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP les défendra.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

1. Le produit intérieur brut est une estimation de la richesse créée dans le pays sur une période donnée.

Concertation syndicale Ne cédon pas à l'euphorie

Après le 11 février, où en sommes-nous ? Vous avez peut-être lu le flash de « bpost » concernant la concertation syndicale ? À la CGSP, nous ne sommes pas aussi euphoriques.

S'il est vrai que la reprise des contacts a permis :

- d'apporter une proposition d'amélioration pécuniaire pour les DA's ;
- de définir les sujets de discussion les plus importants, sans ordre d'importance :
 - faisabilité des organisations ;
 - tests bureaux sequencing ;
 - convention collective de travail ;
 - plan stratégique.

Tout reste à faire !

La CGSP a été très claire avec l'Entreprise : nous allons proposer à nos structures de participer aux trois prochaines réunions, à savoir, deux concernant le sequencing afin de déterminer la portée des tests dans 33 bureaux, et une troisième relative à la Convention collective de travail.

Mais si nous ressentons à un quelconque moment que l'Entreprise n'entend pas nos remarques, nous prendrons nos responsabilités !

Par rapport à la situation avant le 11 février, les dossiers suivants sont – mais ne révoons pas, ils reviendront à l'ordre du jour – au frigo :

- organisation dynamique (variabilité des prestations),
- primes de nuit,
- flexibilité.

Des tests de sequencing

Des tests de sequencing auront lieu dans 33 bureaux jusqu'au mois d'octobre. Jusque-là, pas d'autres réorganisations de ce type.

La liste des bureaux sera finalisée le 17 mars. Il conviendra d'analyser la faisabilité des organisations et nous comptons sur vos remarques.

Nous évaluerons la faisabilité de toutes les organisations et l'ensemble de la problématique « Ressources humaines ».

CCT

Nous réunirons nos instances afin de déterminer nos revendications pour le 15 avril 2011.

« bpost » mentionne un climat positif.

Il ne tient qu'aux responsables de l'Entreprise de faire perdurer ce climat.

Qu'ils se le disent !

Et si nous ne constatons pas une amélioration lors des réunions de concertation zonales et régionales, une réelle prise en compte de vos remarques et la recherche d'une solution à vos problèmes, le climat redeviendra vite houleux.

*Michel Meyer
Secrétaire général*

Si nous ressentons à un quelconque moment que l'Entreprise n'entend pas nos remarques, nous prendrons nos responsabilités !



Dernières nouvelles du secteur

TEC Pension

Sur la gestion du nouveau fonds de pension complémentaire, le Conseil d'administration de TEC Pension établira une politique d'investissement du Fonds. Il délèguera cependant la responsabilité de la sélection des investissements spécifiques à des gestionnaires d'investissement externes. Cette position n'enlève en rien les obligations de l'employeur à respecter ses engagements vis-à-vis des travailleurs. La CGSP a souhaité qu'on tienne compte, dans la déclaration sur les principes de la politique de placement, de toutes les précautions, pour éviter des placements à risque ou volatils. Il faut aussi que la SRWT se garantisse que les investissements respectent des critères sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance d'entreprise.

Un petit plus

Lors de la programmation sociale 2009/2010, les allocataires sociaux ont reçu une enveloppe fermée et spécifique de 50 000 €, destinée à la distribution de tickets gratuits SNCB. La CGSP a remarqué que l'entièreté de cette enveloppe n'avait pas été utilisée ! Suite à notre souhait, la SRWT a accepté d'inclure dans les bénéficiaires, les agents émergeant de la caisse d'invalidité.

L'AIP 2011/2012

L'agressivité des représentants des employeurs reste un scandale pour le monde du travail. En plus de donner une misère à négocier dans les secteurs, l'Europe ose remettre en cause l'indexation automatique !!!

Revoyons de plus près ce que nous pensons de l'index automatique

L'indexation automatique est un facteur de solidarité. On peut lui reprocher que les salaires les plus élevés reçoivent le même pourcentage d'augmentation que les salaires les plus bas, donc plus en termes absolus. Vu dans l'autre sens, on peut dire que l'indexation automatique ne fait que maintenir le statu quo : personne ne gagne personne ne perd, chacun conserve le même pouvoir d'achat. L'écart entre les bas et les hauts salaires ne s'élargit pas. Et l'État et la sécurité sociale s'y retrouvent puisque les plus hauts salaires payeront plus d'impôt et de cotisations sociales.

Mais l'indexation automatique a d'autres vertus. On a vu depuis le début de la crise que la Belgique a mieux résisté que la plupart des pays d'Europe. Cela tient à ses amortisseurs économiques. On compte parmi ces amortisseurs :

- le chômage temporaire qui a permis de ne pas licencier des milliers de travailleurs ;
- le poids du secteur public qui est moins soumis aux aléas du marché ;
- l'indexation automatique qui permet de maintenir le pouvoir d'achat et donc le niveau de la consommation intérieure, donc l'activité des entreprises – souvent des PME – qui en vivent ainsi que des commerçants.

En résumé, les salaires ne font que suivre l'évolution des prix. Ce qui n'est pas à considérer comme une augmentation de salaire, ainsi que le prétend l'employeur.

Yves Depas
Secrétaire fédéral CGSP Secteur TBM

La future restructuration du réseau TEC Charleroi

Les temps de parcours des nouveaux ordres de marche, la sécurité du réseau sont parmi les points qui préoccupent

Lors d'une rencontre avec des parlementaires PS de Charleroi et des représentants de la CGSP Charleroi, nous avons interpellé ceux-ci sur divers points qui nous préoccupent.

La future restructuration du réseau TEC Charleroi est en cours ; nous ne voudrions pas que la direction se base sur de vieilles indications pour réaliser les temps de parcours des nouveaux

ordres de marche. La situation n'est plus du tout la même qu'il y a 20 ans, la limitation de la vitesse en agglomération est descendue à 50 km/h et à certains endroits à 30 km/h. La densité de la circulation et le nombre de voyageurs ne cessent d'augmenter ; cela crée de fortes perturbations qui influent sur le respect des horaires actuels.

Un autre sujet nous préoccupe fortement, c'est la sécurité sur le réseau. Il y a des endroits où tout le monde se sent en danger. Il faut donner les moyens nécessaires aux autorités com-

pétentes pour que l'on solutionne ce phénomène de société.

Des démarches ont été réalisées auprès du Ministre Henry, voir le détail en page 12.

La CGSP restera vigilante sur les futures propositions patronales au sujet de la restructuration.

*Carmino Fasano
Secrétaire régional*

Le respect de plus en plus difficile des horaires des bus par les chauffeurs du TEC

Session : 2010-2011 - Année : 2011 - N° : 513 (2010-2011) 1

La vitesse commerciale des bus du TEC est-elle compatible avec la réalité du terrain, avec notamment l'abaissement de la limitation de vitesse et les nouvelles conditions de circulation ?

Question écrite du 1/02/2011

- De Trotta Graziana
- À Henry Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

La réglementation routière a toujours été adaptée et modifiée de manière globale pour prendre en considération des éléments tels que des aménagements spécifiques des rues et voiries pour des raisons de sécurité notamment ou la place des piétons et autres usagers faibles. En conséquence, on a assisté ces dernières années à la diminution de la vitesse maximale autorisée dans de nombreux endroits, comme c'est le cas des zones 30 ou la limitation à 50 en zone urbaine par exemple.

Ces adaptations sont, bien entendu, positives car elles trouvent leur raison d'être dans des considérations généralement sécuritaires. Cela étant, force est de constater que la « vitesse commerciale » des bus du TEC est aujourd'hui devenue incompatible avec la réalité du terrain. Cette réalité se compose d'une réglementation routière plus respectueuse des autres usagers, mais elle souffre assurément d'un défaut de priorité des transports en commun.

Certains s'étonnent dès lors du nombre de procès-verbaux pour excès de vitesse commis par des chauffeurs de bus. Je suis convaincue que ceux-ci s'expliquent en grande partie par l'inadéquation entre la réalité du terrain et la « vitesse commerciale » comme je viens de l'expliquer.

Le respect des horaires, qui devient de plus en plus difficile pour les chauffeurs du TEC, n'est dès lors possible, dans de nombreux cas, qu'à la condition d'enfreindre le code de la route et de mettre

en danger à la fois les autres usagers de la route mais aussi les utilisateurs des transports en commun. À cette situation vient également s'ajouter la détérioration des conditions de travail des chauffeurs, tiraillés entre la contrainte du respect des horaires et le respect du code de la route.

Certes chacun des cinq TEC a la responsabilité d'aligner l'offre de transport en fonction d'une série d'éléments comme les moyens reçus ou la fréquentation des lignes. Mais afin de garantir un service au public de qualité et de meilleures conditions de travail pour les travailleurs du TEC, il me semble important que tout soit mis en œuvre pour, d'une part, rendre les horaires plus adaptés à la réalité routière actuelle et, d'autre part, renforcer la priorité donnée aux transports en commun dans leurs déplacements (par exemple en aménageant d'avantage de bandes propres, en donnant systématiquement la priorité aux bus lorsque la circulation est gérée par un agent de

police) dans la mesure où, par leur caractère public, ces transports doivent autant qu'il est possible avoir la priorité.

Je n'ignore pas que ces changements impliquent d'autres acteurs ou niveaux de pouvoir que la Wallonie et Monsieur le Ministre lui-même. Mais il est indéniable qu'il peut encourager les nécessaires adaptations eu égard à la problématique soulevée.

Par conséquent, je souhaiterais poser les questions suivantes.

De manière détaillée, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer combien de procès-verbaux pour excès de vitesse ont totalisé les cinq TEC au cours des années 2005 à 2010 ?

Peut-il sensibiliser les directions des cinq TEC à la problématique de l'inadéquation entre la réalité actuelle et la « vitesse commerciale » des années 1980, afin d'adapter les horaires et permettre un meilleur respect de ceux-ci et du code de la route ?

Quelles sont les autres initiatives que Monsieur le Ministre envisage de prendre à cet égard ? A-t-il l'intention de mener une concertation dans ce sens ?

Réponse du 22/02/2011

- De Henry Philippe

Les chiffres des procès-verbaux délivrés à charge des chauffeurs des TEC pour excès de vitesse sont les suivants :

	2007	2008	2009	2010
TEC Brabant wallon	25	27	34	52
TEC Charleroi	152	197	145	129
TEC Hainaut	48	47	58	65
TEC Liège-Verviers	98	87	95	83
TEC Namur-Luxembourg	31	58	63	77

Les excès de vitesse sanctionnés par des PV sont donc essentiellement liés à des trajets en charge effectués hors des zones purement urbaines ou des trajets à vide. Il convient de relativiser leur nombre puisque, dans le pire des cas, soit au TEC Charleroi, les excès de vitesse correspondent en moyenne à une infraction par agent en 4 ans pour une personne dont le métier est d'être sur la route huit heures par jour et 200 jours par an.

Les TEC sont parfaitement conscients de la dégradation des conditions de circulation et de la vitesse commerciale de leurs véhicules. Celles-ci s'expliquent peu par des différentes limitations de vitesse mises en place depuis deux décennies. En effet, le TEC propose un service de proximité et, en zone urbaine, les arrêts sont en moyenne distants de 400 mètres. Les véhicules atteignent alors rarement une vitesse de pointe équivalente à celle de la vitesse limite en agglomération.

La dégradation de la vitesse commerciale réelle des bus s'explique plutôt par d'autres facteurs :

- dégradation des conditions de circulation et accroissement des durées

- et de la fréquence de la congestion ;
- augmentation de la clientèle des TEC (le secteur a connu une hausse de fréquentation de 45 % depuis 5 ans), et donc des temps d'arrêt pour les opérations de montée/descente des voyageurs ;
- difficultés croissantes liées aux comportements des autres usagers de la route, notamment le non-respect de la priorité donnée au bus pour se réinsérer dans la circulation lorsqu'il quitte son arrêt en zone urbaine.

Afin de contrecarrer cette tendance, les TEC recherchent, avec les gestionnaires de voirie, les solutions afin de bénéficier de sites propres ou de bandes réservées qui leur assureraient de circuler sans entrave liée aux autres usagers de la voirie.

Il va de soi que, notamment dans le cadre des Plans communaux de mobilité (PCM), pour l'élaboration desquels les TEC sont consultés, une attention toute particulière est réservée à cette problématique.

Cependant, l'espace public est rare et très convoité par l'ensemble des usagers, et le changement est difficile et long à impulser. Les TEC adaptent ainsi régulièrement les horaires pour rester crédibles vis-à-vis de leurs agents et de leurs voyageurs quand ils annoncent des temps de parcours. Ces adaptations se font malheureusement et généralement dans le sens d'un accroissement du temps de parcours, correspondant à un service moins performant pour le client et plus coûteux à produire.

Le renforcement de la sécurité dans les TEC Charleroi

Session : 2010-2011 - Année : 2011 - N° : 470 (2010-2011) 1

L'insécurité dans les transports ne peut pas se refléter simplement au travers des plaintes enregistrées à la police. Quelles autres mesures peuvent être prises pour réduire les zones noires ?

Question écrite du 21/01/2011

- De Trotta Graziana
- À Henry Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

La sécurité dans les transports en

commun est une priorité que le gouvernement a inscrite dans la Déclaration de politique régionale, qu'il s'agisse de la sécurité des usagers ou bien des membres du personnel des TEC.

À cet effet, il est notamment prévu

que le gouvernement soutienne la Société wallonne du transport et les TEC dans les initiatives déjà prises et visant le renforcement de la sécurité.

En réponse à une question parlementaire du 20 avril dernier, Monsieur le Ministre a indiqué que « la tendance pluriannuelle est, fort heureusement, à la baisse en ce qui concerne les agressions ». Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer les chiffres qui permettent de tirer cette conclusion ?

En matière d'agressions sur des membres du personnel des TEC ayant conduit, en 2009, à une incapacité de travail. Le TEC Charleroi s'avérait être le plus touché (17 agressions) après le TEC Liège-Verviers (39). En matière d'incivilités faisant l'objet d'une procédure d'amende administrative en 2009, le TEC Charleroi était la zone la plus touchée (146), suivi par le TEC Hainaut (142) et, loin derrière, le TEC Liège-Verviers (30).

Rapportés à l'importance du nombre d'usagers fréquentant les transports en commun en Wallonie, ces chiffres peuvent paraître minimales aux yeux de certains. Bien sûr il n'en est rien.

Tout d'abord parce que toute incivilité, tout acte traduisant une violence verbale ou physique est évidemment un acte de trop et demeurera toujours inacceptable. Ensuite parce que, selon plusieurs membres du personnel des TEC Charleroi, la majorité des agressions ne sont pas répertoriées. Dans les faits, nombre d'entre elles ne durent qu'un bref instant, ne sont pas suivies d'un appel à la police et ne font pas l'objet de rapport. Par conséquent, l'ampleur de l'insécurité ne doit pas seulement être appréhendée au travers des statistiques, ces dernières révélant des chiffres en-deçà de la réalité vécue sur le terrain.

Par conséquent, je souhaiterais savoir s'il existe un registre des zones noires les plus concernées par les agressions et les incivilités au sein des TEC. On sait par exemple qu'à Charleroi, la zone Beaux-arts connaît d'importants problèmes d'insécurité.

Sur base des zones noires identifiées, que peut faire Monsieur le Ministre pour forcer la sécurité des usagers et du personnel des TEC fréquentant ces zones ?

La DPR prévoit que la coordination de la SRWT et des TEC avec les autorités compétentes notamment la police, soit encouragée.

La DPR prévoit également « d'autres mesures dont notamment la multiplication des agents de surveillance sur certaines lignes « difficiles », le renforcement de la sécurité active et passive tant aux arrêts qu'au sein des véhicules, via l'amélioration des moyens humains et techniques (par exemple, généralisation dans les bus de GPS, de caméras, de systèmes d'appel de détresse...), la formation du personnel à la gestion des conflits et le développement des actions permanentes de sensibilisation scolaire, des rencontres entre les membres du personnel des sociétés de transport en commun et les jeunes dans certains quartiers et des actions de terrain menées conjointement par les TEC et des organismes de jeunesse ».

Quels sont les efforts entrepris sur chacun de ces points depuis le début de la législature ? Quelles initiatives ont été prises ? Par exemple, quel est le taux d'équipement en caméras des bus des zones noires ? Est-il envisageable d'investir dans un « interrupteur de détresse » par lequel les chauffeurs avertiraient directement la police ? Il s'agirait d'un mécanisme plus facile et rapide que la radio.

Enfin, je souhaiterais avoir l'avis de Monsieur le Ministre sur l'opportunité

de créer une « police des TEC » au même titre que la police des chemins de fer. Y a-t-il déjà eu des discussions dans ce sens avec le niveau fédéral ?

Consciente de la situation financière difficile des TEC, je pense que des mesures sans impact budgétaire négatif peuvent être envisagées par le biais d'une réorganisation interne des moyens.

Réponse du 17/02/2011

- De Henry Philippe

Les statistiques par TEC des accidents de travail consécutifs à une agression sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Si ces éléments chiffrés ne concernent que les cas les plus graves des agressions puisqu'elles ont conduit à une interruption de travail pour la victime, il est quand même tout à fait essentiel que leur nombre soit orienté à la baisse.

Par ailleurs, les TEC offrent aux membres de leurs personnels la possibilité de leur faire connaître leurs difficultés en signalant les faits incommodes, en complétant une fiche d'ambiance qui accompagne le rapport journalier qu'ils remplissent en fin de journée. Ces documents sont dépouillés journalièrement par les personnes d'encadrement qui prennent sans retard toutes mesures adéquates en vue de faire baisser la tension entre les agents et les auteurs de troubles. En sus, les membres des personnels des TEC sont formés à la communication, à la gestion du stress et des conflits. Ils peuvent aussi trouver une aide auprès de leur encadrement ou d'une personne-ressource spécifique (assistante sociale ou personne de référence), comme au TEC Charleroi

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TEC Brabant wallon	4	8	2	4	3	1	4
TEC Charleroi	24	17	31	26	12	13	9
TEC Hainaut	17	7	13	16	7	7	7
TEC Liège-Verviers	62	56	50	51	52	39	35
TEC Namur-Luxembourg	6	14	5	3	6	4	1
Total :	113	102	101	100	80	64	56

Le cadastre des risques est établi annuellement à partir des agressions et des fichiers d'ambiance et permet de distinguer :

- les lignes à risques ;
- les heures, jours de la semaine, mois de l'année à risque.

Le secteur TEC a mis en place de nombreuses mesures convergentes en vue d'assurer la sécurité de son personnel, des voyageurs et des matériels mis à la disposition du public. L'ensemble des mesures a été formalisé dans le plan Securi-TEC mis en œuvre progressivement depuis 2007. Ce plan comporte :

1° Des mesures techniques : notamment, choix des matériaux constituant le compartiment voyageur des autobus, équipement radio des véhicules et alerte silencieuse pour les parties les plus denses des réseaux, SAE (Système d'Aide à l'Exploitation et localisation GPS des véhicules), postes de

conduite fermés aux TEC Charleroi, Liège-Verviers et Brabant wallon, caméras de surveillance dans les bus.

2° Des mesures d'encadrement des personnels itinérants : augmentation de l'effectif des contrôleurs et réorganisation de leur affectation, dispatching à l'écoute du personnel pendant la plage d'exploitation, assistants de prévention et de sécurité ou vigiles (TEC Charleroi) pour prévenir les conflits et les actes d'incivilité.

3° Des mesures en matière de formation : 3 jours sur la communication, la gestion du stress et la gestion des conflits, et des formations spécifiques pour les contrôleurs, notamment à l'accueil et l'aide aux victimes d'agressions.

4° Des mesures visant à entretenir des collaborations efficaces avec les polices locales [bonne prise en compte

des besoins des TEC, organisation de contrôles conjoints (FIPA, LIFA)] et la Justice (aspects répressifs et aide aux victimes).

5° Des mesures en matière de sensibilisation du public (notamment des jeunes).

6° Des mesures en matière de sanctions administratives des incivilités et de la fraude

Le secteur n'envisage pas la création d'une police des TEC dont l'efficacité ne pourra jamais concurrencer sérieusement celle des forces des polices locales, eu égard aux dispersions dans le temps et dans l'espace des activités des TEC.

Sur le plan budgétaire, le déploiement du plan Securi-TEC et des mesures évoquées ci-dessus sera réalisé dans l'enveloppe disponible pour 2011. ■

Régionale de Namur-Luxembourg

Élections des délégués de dépôt mai 2011

Appel à candidat(e)s pour les élections de délégués de dépôts. Comment déposer sa candidature ? Selon quel principe ? A quel moment ?

Tous les 4 ans, la régionale CGSP Tram-Bus-Métro Namur Luxembourg lance un appel à candidat(e)s pour les élections de délégués de dépôts.

Ce principe, basé sur la démocratie, permet à tout affilié CGSP (depuis 1 an minimum), de poser sa candidature pour devenir délégué afin de représenter ses collègues auprès des différentes instances patronales.

Comment ça fonctionne ?

Le nombre de mandats est défini selon le volume d'agents dans chaque dépôt, bureau ou atelier. Tous les délégués en place à l'heure actuelle sont

sortants et rééligibles sauf s'il y a de nouveaux candidats. Dans ce cas, les affiliés CGSP seront amenés à élire leurs représentants CGSP.

Exemple : le dépôt X selon son nombre d'agents, nécessite 3 délégués CGSP.

Les délégués sont en place depuis les dernières élections et il n'y a pas de nouvelle candidature. Ils sont donc réélus d'office.

Les délégués sont en place depuis les dernières élections et 2 affiliés CGSP du dépôt X devront élire les 3 délégués qui les représenteront parmi les 5 candidats.

Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation syndicale pour défendre

les intérêts communs des travailleurs, si vous êtes disponible, volontaire et que vous avez au minimum un an d'affiliation à la CGSP, vous pouvez déposer votre candidature.

Toutes les candidatures devront parvenir **uniquement par la poste** avant le 29 avril 2011 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Centrale Générale des Services Publics
Secteur Tram-Bus-Métro
Rue de l'Armée Grouchy, 41
5000 Namur

En page 15, vous trouverez la liste des dépôts, ateliers et bureaux, le nombre de délégués nécessaires et vos délégués actuels. ■

MOUVEMENT NAMUR		MOUVEMENT ARLON	
ONoz	COLLIN BRUNO	ARLON	LABENNE JOHNNY
	MANDAT A POURVOIR		NITELET VALERIE
	MANDAT A POURVOIR		PACARY CORINNE
			VIGNON PASCAL
MEHAIGNE	JONNIAUX DENIS		
	BERNY MALKO	FLORENVILLE	HUBERT GILLES
	BACZAI PATRICK		VINCENT JOHAN
FOOZ	PIERRARD MICHAEL	MARTELANGE	ARROTIN ANDRE
		MOUVEMENT MARLOIE	
SALZINNES	CATRAIN JEAN-FRANCOIS		
& BAUCE	CORMANNE SAMUEL	MENUCHENET	GODFRIN DANIEL
	CROON PATRICK		OURY JEAN-LUC
	DE BACKER PASCAL		ROY BEATRICE
	DIZIER BRUNO		
	DUMONT ALAIN	AMBERLOUP	MAGIN RAPHAEL
	KINET DENIS		
	LALOUX PASCAL	MANHAY	THIERRY CLOSE
	LIMET FREDERIC		
	MANDAT A POURVOIR	HOUFFALIZE	MANDAT A POURVOIR
	MANDAT A POURVOIR		
	MANDAT A POURVOIR	ST-HUBERT	MANDAT A POURVOIR
	MANDAT A POURVOIR		
	MANDAT A POURVOIR	LIBRAMONT SAS	MANDAT A POURVOIR
MOUVEMENT OHEY			
		MARLOIE	DESMET FABRICE
HAVELANGE	VANBAMIS FABIAN		MANDAT A POURVOIR
	MANDAT A POURVOIR	SERVICES TECHNIQUES	
OHEY	MANDAT A POURVOIR	ANDENNE	WAUTELET SEBASTIEN
			PUISSANT SEBASTIEN
FORVILLE	DEMAERSCHALK JOSE		MANDAT A POURVOIR
	JANMART SABINE		MANDAT A POURVOIR
	STAMPONE GIOVANNI		
		FLORENNES	CAPELLE DAMIEN
ANDENNE	WILMOTTE RENE		
	MANDAT A POURVOIR	SALZINNES	GERARD STEVE
MOUVEMENT FLORENNES			MANDAT A POURVOIR
ERMETON	COLLART PASCAL	ARLON	MANDAT A POURVOIR
EX-LESVE	MARNEFFE ANNICK	HOUFFALIZE	MANDAT A POURVOIR
		APPOINTES	
MARIEMBOURG	GUIMIN DIDIER	LUXEMBOURG	JASSOGNE FREDERIC
			MANDAT A POURVOIR
FLORENNES	GRALINGER FRANCIS		MANDAT A POURVOIR
	LICHTKEN ERIC	NAMUR	DELAITTE PATRICE
	PAULY DIDIER		HENIN STEPHANE
			JORDENS PATRICIA
DINANT	HOUBION PASCAL		LONGREE JEAN-MARC
			MATAGNE NATHALIE
WELLIN	MANDAT A POURVOIR		PIROTTE VNCENT
			MANDAT A POURVOIR
			MANDAT A POURVOIR

Votre sécurité sociale en danger

Si rien n'est fait, le déficit de la sécurité sociale atteindra, les années à venir, quatre milliards d'euros. Et pourtant, les dernières décennies, beaucoup de personnes ont vu leur situation sociale se dégrader. Des temps difficiles s'annoncent en Belgique ; nous sommes arrivés à un croisement. Le budget de l'État présente un déficit annuel de 20 milliards d'euros, la spéculation financière a causé une flambée du chômage et à cela s'ajoute le défi du vieillissement de la population.

Pour faire face, demain encore, aux risques de la vie comme la maladie ou le chômage, il est indispensable que l'édifice de la sécurité sociale fédérale soit sauvé. En effet, sans notre sécurité sociale, plus d'un quart des Belges seraient plongés dans la pauvreté.

La solidarité est et reste le principe de base pour une société chaleureuse. Il s'agit d'un choix de société. Un choix que le futur gouvernement fédéral devra faire.

Ce livre contribue à une meilleure compréhension de la sécurité sociale, tout en formulant, au travers d'une approche syndicale, des propositions d'économies et d'améliorations.

Jef Maes est le directeur du département social du bureau d'études de la FGTB fédérale.

Jef Maes, Votre sécurité sociale en danger, Éd. Présence et Action culturelles, Bruxelles, février 2011, 110 p., 10 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'absurdité poussée à l'extrême : « la bonne gouvernance »
- 4 / Dossier • La CGSP wallonne en campagne « Penser alternatif, agir collectif »
- 6 / Opinion • Pacte de l'Euro : attention, danger !
- 7 / Analyse • L'austérité pèse sur le secteur public en Europe
- 8 / IRB • Pour une loi de financement solidaire et équitable

Infos POSTE

- 9 / « bpost » • Concertation syndicale : ne cédon pas à l'euphorie

Infos TBM

- 10 / Édito • Dernières nouvelles du secteur Régionale de Charleroi
- 11 / La future restructuration du réseau TEC Charleroi
 - / Le respect de plus en plus difficile des horaires des bus par les chauffeurs du TEC
- 12 / Le renforcement de la sécurité dans les TEC Charleroi
- Régionale de Namur-Luxembourg
- 14 / Élections des délégués de dépôt mai 2011
- 16 / À lire



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique